

Je souhaite participer au SAS en tant que médecin effecteur à titre individuel

Déclarer ses modalités de participation au SAS

A. Introduction

Quelles sont les grandes étapes pour déclarer ses modalités de participation ?

Ce document détaille comment déclarer ses modalités de participation au SAS en 2 grandes étapes :

- **Pages 2 & 3 : Comment déclarer mes modalités de participation au SAS sur la plateforme nationale ?**
 - Page 2 : Mettre à jour son compte
 - Page 3 : Déclarer ses modalités de participation au SAS sur la plateforme nationale
- **Page 4 : Comment déclarer mes modalités de participation au SAS sur 48H CHRONO ?**
 - Page 4 : Déclarer ses modalités de participation au SAS sur la plateforme nationale

Comment suis-je rémunéré ?

Un modèle de financement a été prévu pour les médecins effecteurs de soins acceptant de recevoir des patients orientés par le SAS. La rémunération se compose d'un forfait de rémunération de 1400€/an (*indicateur 8 du forfait structure*), complétée par le versement d'une majoration de 15€/acte identifié. Cette rémunération s'ajoute au tarif classique de la consultation.

Indicateur 8 – Volet 2 du forfait structure

Il donne droit à une **rémunération de 1400€/an** (*valorisé à hauteur de 200 points*).

Ses conditions de validation sont :

1. **Accepter de remonter des créneaux** disponibles vers la plateforme numérique SAS :
 - Soit via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous (*comme 48H CHRONO*),
 - Soit manuellement sur la plateforme du SAS, en déposant 2 heures de disponibilité par semaine.
2. **Participer au SAS** (*et donc accepter d'être sollicité pour prendre des patients en sus de ses disponibilités*).

Majoration de 15€ par actes identifiés

Une **majoration de 15€** pour toute prise en charge effectuée, dans les 48h, à la demande de la régulation médicale du SAMU/SAS pour un patient, hors patientèle médecin traitant, dans un **plafond hebdomadaire de 20 majorations par médecin** s'applique.

Cette majoration est versée par l'assurance maladie, le suivi des consultations orientées par le SAS se fait au niveau de la régulation.

Pour ce faire, le médecin généraliste libéral doit coter l'acte avec la lettre clé « SNP ».

Que faire si je me retrouve bloqué à une étape ?

Si vous vous retrouvez bloqué à une des étapes : prenez contact avec votre CPTS afin qu'ils fassent le possible pour vous aider, notamment en sollicitant les bons interlocuteurs.

Je souhaite participer au SAS en tant que médecin effecteur à titre individuel

Déclarer ses modalités de participation au SAS

B. Comment déclarer mes modalités de participation au SAS sur la plateforme nationale ?

Pour renseigner vos disponibilités sur la plateforme numérique SAS de façon à ce qu'elles s'affichent dans le moteur de recherche, il vous suffit de vous connecter à la plateforme numérique SAS (<https://sas.sante.fr/>) via Pro Santé Connect.

Première connexion : Mettre à jour son compte en 3 étapes

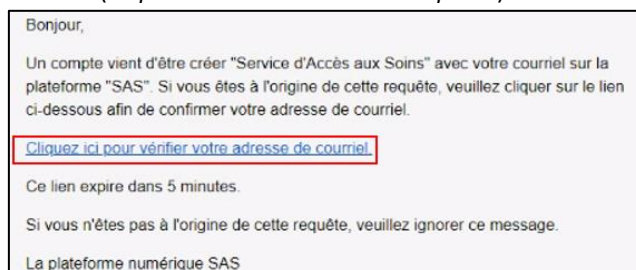
Etape n°1

- Sur la plateforme numérique SAS (<https://sas.sante.fr/>), cliquer sur « Se connecter »
- S'identifier avec Pro Santé Connect.
- L'outil demandera la mise à jour du compte (*Email hors MSSanté, Prénom et Nom*), compléter et cliquer ensuite sur « Soumettre » :



Etape n°2

- Un email est envoyé sur la boîte mail renseignée. Il faut se rendre sur celle-ci et cliquer sur le lien contenu dans l'email reçu pour activer le compte (*ne pas hésiter à contrôler ses spams*) :



- Si le mail n'est pas reçu, il est possible de demander d'en renvoyer un depuis la plateforme du SAS :



Etape n°3

- Après avoir cliqué sur le lien contenu dans l'email, une redirection s'opère vers la plateforme du SAS :
 - Parcourir les Conditions Générales d'Utilisation,
 - Les accepter (tout en bas de ces CGUs).

Je souhaite participer au SAS en tant que médecin effecteur à titre individuel

Déclarer ses modalités de participation au SAS

Déclarer ses modalités de participation au SAS sur la plateforme nationale en 5 étapes

Etape n°1

- Une fois connecté, cliquer sur « Éditer » dans l'encart « Veuillez renseigner vos paramètres »

Etape n°2

- Un pop-up s'ouvre, cocher « Je participe au SAS » et indiquer « à titre individuel » dans le menu déroulant :

Etape n°3

- Cocher « Oui, je déclare sur l'honneur utiliser un (ou plusieurs) logiciel de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme »
- Sélectionner 48H CHRONO dans la liste déroulante (il est possible de sélectionner plusieurs logiciels)

Etapes n°4

- Ne pas cocher « Je refuse d'afficher mes créneaux [...] dans la plateforme numérique SAS », autrement cela empêche les créneaux de remonter du logiciel de prise de rendez-vous et demande de les renseigner manuellement dans la plateforme numérique SAS.
- Ne pas cocher « Je participe au forfait de réorientation des urgences », cela n'a pas d'impact dans la déclaration de ses modalités de participation au SAS.

Etapes n°5

- Cliquer sur « Enregistrer »

Je souhaite participer au SAS en tant que médecin effecteur à titre individuel

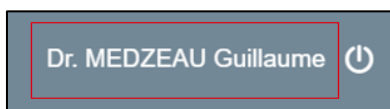
Déclarer ses modalités de participation au SAS

C. Comment déclarer mes modalités de participation au SAS sur 48H CHRONO ?

Déclarer ses modalités de participation au SAS sur la plateforme nationale en 4 étapes

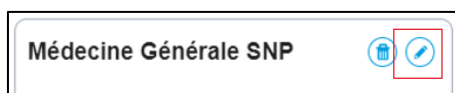
Etape n°1 – Accéder à son espace

- Se connecter au logiciel 48H CHRONO (<https://48hc.medinplus.com>)
- Cliquer sur son nom en haut à droite pour accéder à son espace :



Etape n°2 – Modifier ses activités

- Dans l'encart d'une des activités, cliquer sur l'icône de crayon bleu pour éditer



- Cocher « Partager par défaut les disponibilités liées à cette activité avec le SAS »

Modifier une activité

Titre de l'activité*

Médecine Générale SNP

☒ Partager par défaut les disponibilités liées à cette activité avec le SAS

Spécialités/Compétences

Spécialités sélectionnées*

Médecine générale

- Cliquer sur « Valider » en bas de page
- Si des disponibilités futures sont déjà positionnées pour cette activité, l'outil demande s'il faut appliquer ce changement à ces disponibilités. Si c'est le cas, cliquer sur « Oui » :

Modification de l'activité

L'activité est assignée à des disponibilités planifiées à venir. Voulez-vous rendre visible au SAS ces disponibilités?

Oui Non

- Réaliser l'étape 2 pour chaque activité dont le partage avec le SAS doit être fait

A cette étape, toutes les disponibilités dont l'activité avec la case « Partager par défaut les disponibilités liées à cette activité avec le SAS » est cochée seront partagées par défaut avec le SAS.

Etape n°3 – Partager des disponibilités

- Se rendre dans « Gérer les disponibilités »
- Poser une disponibilité et sélectionner une activité dont la case est cochée
- Par défaut, la case « Partager avec le SAS » est cochée. Il est possible de la cocher / décocher à n'importe quel moment :

☐ Répéter toutes les semaines jusqu'au

☒ Partager avec le SAS

Choisir : Médecine Générale SNP

Etape n°4 – Modifier des disponibilités

- Se rendre dans « Gérer les disponibilités »
- Ouvrir une disponibilité posée et cocher / décocher la case « Partager avec le SAS » :

☐ Répéter toutes les semaines jusqu'au

☒ Partager avec le SAS

Choisir : Médecine Générale SNP